

Au service des législatures des États-Unis et du Canada

Joseph Ross et Hugh Finsten

Si les législateurs canadiens et américains travaillent dans des contextes institutionnels fort différents, ils ont souvent à faire face aux mêmes difficultés – limitation des dépenses, contrôle de l'activité de l'exécutif, établissement de règles équitables en matière d'élections. Quand ils ont besoin d'aide, ils font appel aux compétences de chercheurs, libres de toute affiliation politique, attachés au Service de recherche du Congrès ou de la Bibliothèque du Parlement.

Le Service de recherche du Congrès (Congressional Research Service) est la section de la Bibliothèque du Congrès qui dessert exclusivement les deux chambres législatives américaines. La Bibliothèque elle-même, créée en 1800 expressément pour le Congrès, a toujours servi de source de renseignements aux législateurs américains, ses responsables mettant fidèlement en pratique les nobles propos du président du premier Comité mixte sur la Bibliothèque, le sénateur Samuel Latham Mitchell, qui recommandait l'acquisition de « documents susceptibles de permettre aux hommes d'État d'étudier avec rigueur les questions dont ils sont saisis et, par un étalage convenable d'érudition et de recherche, de conférer plus de dignité et d'éclat à la vérité ». Cet idéal, inspiré du Siècle des lumières et voulant que le gouvernement des hommes soit à la fois un art et une profession qui a besoin, pour être bien exercée, de toute la gamme des connaissances humaines, animait les fondateurs tant de la Bibliothèque que de la République elle-même. Cet idéal était partagé par Jefferson, dont la bibliothèque privée – achetée par le Congrès en 1814 à la suite de l'incendie du Capitole – a permis de reconstituer celle du Congrès. « Je sais », écrivait-il, « que les lois et les institutions doivent aller de pair avec l'évolution de l'esprit humain. À mesure que celui-ci se développe et s'éclaire, que les découvertes se multiplient, que de nouvelles vérités voient le jour et que les attitudes et les opinions évoluent

selon les époques, les institutions doivent elles aussi emboîter le pas. »

Toutefois, ce n'est qu'en 1914, alors que la Bibliothèque du Congrès était déjà devenue la bibliothèque nationale, qu'on y a créé un service séparé pour répondre exclusivement aux besoins des membres du Congrès. Et ce n'est que récemment, en 1946, que celui-ci a décidé de faire de ce service une section distincte de la Bibliothèque, appelé Service de référence législative (Legislative Reference Service) ; ce service était chargé, en vertu de la loi, de remplir de nouvelles fonctions importantes et notamment de : (1) conseiller et aider les comités et les membres du Congrès dans l'analyse, l'appréciation et l'évaluation de projets de loi ; (2) répertorier, analyser et transmettre des renseignements utiles aux membres et aux comités du Congrès, à leur demande ou en prévision de leur demande ; (3) préparer des résumés et des abrégés d'audiences de comités ainsi que de projets de loi d'intérêt public et de leurs conclusions. La loi de 1946 autorisait en outre le recrutement d'experts dans divers domaines comme l'agriculture, le droit, l'éducation, les questions gouvernementales, le logement, les questions internationales, le travail, les finances et les questions bancaires, la défense nationale, les sciences, l'impôt et le transport.

À la fin des années 60, le Congrès a jeté un nouveau regard sur le Service, à la lumière de l'énorme expansion prise par l'Exécutif pendant les deux décennies qui ont suivi la

Seconde Guerre mondiale et a décidé qu'il fallait l'élargir davantage si le Congrès voulait conserver le même statut que les autres organes de gouvernement et avoir accès à des sources équivalentes d'information et d'analyse. Avec la loi sur la réorganisation législative de 1970 (*Legislative Reorganisation Act of 1970*), on a rebaptisé le Service : Service de recherche du Congrès (Congressional Research Service), auquel on a confié de nouvelles fonctions à l'intention des comités du Congrès, déclenchant ainsi un processus visant à tripler la taille du Service. L'effectif, qui comptait 330 personnes en 1970, est passé à 868 en 1980. Malgré tous ces changements et cette expansion, le Service a continué de poursuivre l'objectif énoncé par Jefferson pour l'ensemble de la Bibliothèque, mais sur lequel s'était greffée, depuis 1914, une fonction législative plus largement définie : « En fait, » faisait-il remarquer, « un membre du Congrès peut être appelé à aborder n'importe quel sujet. »

* * *

Au Canada, la création de la Bibliothèque du Parlement date d'avant la Confédération ; en fait, elle remonte à 1791, lorsque le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada a écrit au président de la Société royale, lui demandant des fonds « pour acheter des ouvrages pouvant être utiles à la colonie ». En 1841, le Haut et le Bas-Canada ont été unifiés et leurs bibliothèques fusionnées. Le magnifique édifice, de style gothique italien, abritant la Bibliothèque, a ouvert ses portes en 1876. C'est la seule partie des Édifices du Parlement qui a échappé à l'incendie de 1916.

La Bibliothèque du Parlement a servi de bibliothèque nationale jusqu'en 1952, année de la création de la Bibliothèque nationale actuelle, et elle a conservé son droit de dépôt légal jusqu'en 1969. De nos jours, la Bibliothèque dessert une clientèle composée exclusivement de sénateurs, de députés, de leur personnel, des hauts fonctionnaires des deux Chambres, des juges de la Cour suprême, de la Cour fédérale, du Gouverneur général, des membres du Conseil privé et de la Tribune de la presse parlementaire. Son Service de recherche ne répond aux besoins que des parlementaires. Sur le plan administratif, la Bibliothèque est une composante distincte du Parlement, dont l'autorité découle de la *Loi sur la Bibliothèque du Parlement* (S.R.C. 1985, c. P-1). Le titre de Bibliothécaire parlementaire est équivalent à celui de sous-chef de ministère ; le Bibliothécaire est nommé par le gouverneur en conseil et son poste est révocable. Il relève directement du président des deux Chambres du Parlement à qui sont confiées l'administration et la surveillance de la Bibliothèque.

Jusqu'en 1965, la Bibliothèque n'assurait que des services habituels, dont ceux d'information et de référence. Cette année-là, cependant, le Comité spécial de la procédure et de l'organisation a recommandé « la prise de mesures

immédiates visant à améliorer les services de recherche offerts aux députés et aux sénateurs. Idéalement, il faudrait nommer au moins un attaché de recherche pour dix parlementaires. Ses fonctions consisteraient, entre autres, à compiler des données statistiques, à étudier le pour et le contre de tout argument qui lui est soumis, à résumer des commentaires de presse et à rédiger des notes de discours. Un service de traduction serait également souhaitable au sein de l'organisation chargée de la recherche ». Cette recommandation a été mise en oeuvre par le Bibliothécaire parlementaire, le Service de recherche a été créé et un directeur nommé par concours.

Services

Aux États-Unis, les deux tiers environ des employés du SRC (Service de recherche du Congrès) sont des analystes et des experts : avocats, économistes, politologues, ingénieurs et scientifiques ; spécialistes des affaires étrangères et de la défense nationale, de l'agriculture, de l'énergie, de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, du système bancaire, du logement, du travail, du commerce international, des communications, du transport, de la fiscalité, des sciences et de la technologie, de la santé, de l'éducation et du bien-être social – questions qui toutes intéressent le Congrès. Ils sont répartis en sept divisions de recherche : droit américain, économie, éducation et bien-être social, environnement et ressources naturelles, affaires étrangères et défense nationale, gouvernement et, enfin, politique scientifique.

“Les spécialistes du SRC s'occupent de l'analyse des politiques, c'est-à-dire de l'évaluation de propositions portant sur des besoins ou des problèmes que l'on discerne dans le public.”

La gamme en est très variée, allant littéralement de « l'avortement » au « zonage ». L'intervention de l'expert peut revêtir diverses formes, depuis le simple entretien téléphonique avec un membre du Congrès jusqu'au rapport destiné à un président de comité, ce qui, dans ce dernier cas, peut prendre des mois. En outre, bien que la majeure partie des travaux de l'expert fasse directement suite à des demandes émanant des membres et des comités du Congrès, la plupart de ces travaux sont effectués en prévision de ces demandes, ce qui fait que, lorsque le Congrès est prêt à étudier une question, bon nombre de membres peuvent s'adresser aux spécialistes et obtenir sans délai des renseignements et une analyse rapide de la question. Afin de répondre sans délai aux nombreuses demandes portant sur

des questions « brûlantes », les spécialistes du SRC préparent à l'avance deux sortes de documents : des notes d'information et des rapports du SRC.

La note d'information est le produit-vedette du SRC. Rédigés à partir d'une base de données informatisée en direct, ces documents régulièrement mis à jour traitent des questions à l'étude par le Congrès. Les notes comptent de huit à quinze pages et fournissent des renseignements de base, une analyse, une chronologie des événements d'ordre législatif, et une bibliographie. Le système du SRC renferme en tout temps quelque 400 notes d'information. Le texte intégral de chaque note peut être consulté sur des terminaux installés dans les bureaux des membres du Congrès, de même que sur papier. Environ 200 000 notes d'information sont adressées chaque année aux membres.

Pour sa part, le Rapport du SRC vise à fournir une analyse plus approfondie des questions à l'étude, de même que des renseignements sur des sujets dits statiques qui, partant, ne nécessitent pas une mise à jour aussi fréquente. Le SRC conserve quelque 1 500 rapports dans ses classeurs et fait parvenir chaque année environ 75 000 exemplaires aux membres.

Pour que ces documents soient aussi accessibles que possible, le SRC les répertorie, par ordre numérique, dans un catalogue (*Guide to CRS Products*), diffusé trimestriellement et mis à jour dans une publication mensuelle codifiée appelée *Update*. Le SRC met actuellement au point une base de données en direct qui permettra de consulter le Guide sur terminal d'ordinateur.

Un dernier point digne de mention dans le cadre des travaux de recherche du SRC, est l'existence d'un Système de repérage des grandes questions (*Major Issues Tracking System*). Au début du 100^e Congrès, en 1987, le SRC a mis sur pied un système permettant de mettre en évidence les questions clés intéressant le Congrès et de fournir à celui-ci des documents plus exhaustifs, intégrés et pluridisciplinaires, afin de l'aider à examiner ces questions. Des équipes d'analystes spécialisés dans divers domaines se réunissent afin de rédiger des notes d'information spéciales et d'autres documents traitant de ces questions. Au moment où nous écrivons ces lignes, les questions que le SRC suit attentivement sont les suivantes : le Sida, la pollution atmosphérique, la controverse sur les ressources de l'Arctique, la limitation des armements, la sécurité aérienne, le financement des campagnes électorales, les perspectives de paix en Amérique centrale, les garderies, la tenue d'enquêtes sur les acquisitions militaires, les priorités en matière de dépenses militaires, la réduction du déficit, la lutte contre les stupéfiants, les conditions économiques, l'éducation, les préoccupations du gouvernement fédéral, les problèmes agricoles, les soins de santé, la situation dans le Golfe Persique, l'IDS, le commerce et le bien-être social.

* * *

À l'heure actuelle, le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement compte 86 employés, dont quelque 55 attachés de recherche répartis dans quatre Divisions : économie, droit et gouvernement, affaires politiques et sociales, et sciences et technologie. Le Service dispose également de rédacteurs-réviseurs de langues anglaise et française.

Chaque division répond aux demandes qui portent sur le domaine général correspondant à son appellation. Bien que les attachés de recherche soient spécialisés dans des domaines précis, on s'attend qu'ils touchent à une vaste gamme de sujets. Le Service de recherche vise à faire contrepoids et à servir de complément aux énormes ressources et au grand nombre d'experts dont dispose le gouvernement. Comme le déclare M. Philip Laundy, ancien directeur du Service de recherche :

« La Fonction publique emploie de nombreux experts hautement spécialisés qui offrent au gouvernement des conseils d'ordre technique sur divers programmes. Or, les parlementaires s'intéressent plutôt aux grandes questions de politique et veulent obtenir une vue d'ensemble sur des points précis touchant les lois et les projets ministériels [...] En outre, ils ont besoin d'un genre de service qui n'a pas son pareil dans les ministères et qui porte sur des problèmes propres aux circonscriptions et sur des sujets relatifs aux affaires publiques pour lesquels le gouvernement n'a établi aucun programme ou n'a pris aucun engagement particulier. »

Les employés professionnels du Service de recherche ont fait des études poussées : ils détiennent une maîtrise ou l'équivalent et bon nombre d'entre eux sont titulaires de diplômes de troisième cycle ou de plusieurs diplômes à la fois. On compte, entre autres, des doctorats en économie, en sciences politiques, en phytopathologie, quatre inscriptions à un barreau provincial, des maîtrises en géophysique, en botanique, en agriculture, en géomorphologie, en ressources halieutiques, en droit, en sociologie, en histoire, en sciences politiques, en économie, en philosophie, d'autres diplômes en commerce, en comptabilité (C.A.), en urbanisme et en chimie. Il importe également qu'ils possèdent des aptitudes pour les relations interpersonnelles et la communication. Le recrutement de ces professionnels se fait à l'échelle nationale et ce groupe d'employés constitue un échantillonnage représentatif des diverses régions du pays.

Le Service de recherche répond aux questions des parlementaires concernant leur travail à la Chambre, au sein des comités et des caucus, dans leur circonscription, ou en leur qualité de membres d'une association ou d'une délégation parlementaire. Le Service est apolitique. Ses documents, qui sont préparés de façon objective et impartiale, peuvent toutefois insister sur un point de vue ou

une orientation donnée, si un parlementaire le désire, pourvu que l'on ne déforme pas les faits. Tous les rapports rédigés à l'intention des députés et des comités sont confidentiels et ne sont diffusés qu'avec l'autorisation des intéressés. En outre, ils sont présentés dans les deux langues officielles.

Les parlementaires commandent des études sur des questions d'intérêt public, des analyses et interprétations statistiques et économiques, des évaluations des points forts et faibles d'un plan d'action, une explication, une interprétation, ou un avis professionnel, ou encore, une analyse comparative des lois établies par d'autres sphères de compétence.

Le Service n'a pas pour mandat d'offrir des conseils personnels, juridiques ou médicaux, d'entreprendre des travaux directement pour le compte de commettants, de fournir des renseignements personnels au sujet de membres des deux Chambres du Parlement ou de rédiger des projets de loi (bien qu'il aide à préparer des propositions législatives). Qu'une requête donne lieu à un entretien téléphonique avec le parlementaire intéressé, à une note d'information de deux à trois pages, ou à un rapport de cinquante pages, on s'attend que les attachés de recherche traitent chaque demande dans les délais fixés, avec précision et objectivité.

La capacité de prévoir les questions ainsi que l'initiative personnelle sont aussi des éléments importants qui contribuent à des prestations efficaces. Le Service de recherche a lui-même lancé plusieurs programmes visant à partager avec les députés le fruit d'études sur des sujets d'actualité et des questions en gestation. Alors qu'une demande émanant d'un parlementaire peut mobiliser un ou plusieurs attachés de recherche, un rapport rédigé par le Service atteindra une clientèle beaucoup plus vaste, évitant ainsi la préparation de plusieurs demandes distinctes. Ces rapports ont également pour effet de susciter l'intérêt à l'égard d'une question et peuvent entraîner des demandes de suivi. Voici les publications généralement destinées aux parlementaires :

Bulletins d'actualité : ce sont des commentaires descriptifs portant sur des sujets précis, s'étendant sur dix à quinze pages ; ils sont mis à jour à intervalles réguliers. Chaque bulletin comprend une discussion de la question à l'étude, une chronologie des événements, des précisions sur les mesures prises par le Parlement et une liste d'ouvrages choisis.

Résumés de projets de loi : on y donne des renseignements sur de grands projets de loi ainsi que leur contexte, leur genèse et leur objet, une analyse des principales dispositions qu'ils renferment et des observations faites par les parties intéressées.

Mini-bulletins d'actualité : documents très courts (cinq pages) portant sur des événements qui évoluent rapidement ou sur d'autres sujets d'information, comme la décision d'un

tribunal, le point sur la conjoncture économique ou le rapport d'une conférence.

Études de fond : des études plus longues, plus approfondies d'une question.

Une bibliographie à jour des études réalisées par le Service de recherche est distribuée aux parlementaires au début de chaque mois, pendant la session parlementaire. Elle renferme des résumés de tous les documents nouveaux.

La Bibliothèque s'est entendue avec le Centre d'édition du gouvernement du Canada, au ministère des Approvisionnements et Services, pour vendre au public, par son entremise, les études de fond et les bulletins d'actualité rédigés par le Service de recherche. Ces publications sont annoncées plusieurs fois par an dans les Listes spéciales et hebdomadaires des publications du gouvernement du Canada. Aux termes de ce programme, les établissements dispositaires reçoivent des exemplaires gratuits.

Le Service a pour autre fonction importante de prêter aux comités parlementaires des attachés de recherche professionnels chargés de leur venir en aide. La plupart des comités parlementaires actuellement actifs bénéficient des services de ces attachés de recherche, ce qui représente une aide appréciablement plus élevée qu'il y a cinq ans ; cela indique également que les comités reconnaissent la nécessité de recourir aux services d'employés professionnels, dans une large mesure à cause des changements apportés au système des comités suite aux recommandations du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes (Comité McGrath, 1985). Alors que le Service de recherche prête constamment les mêmes attachés de recherche à certains comités permanents, d'autres comités reçoivent une aide en fonction de leur mandat et sur demande.

Le genre de travail effectué par les attachés de recherche varie selon les demandes et les exigences de chaque comité. Ils peuvent, par exemple, aider à élaborer un plan d'action et un calendrier d'audiences, proposer une liste de témoins qui comparaitront devant le comité, fréquemment accompagnée de renseignements sur chaque groupe ou particulier, rédiger des documents d'information décrivant les questions faisant l'objet de la note de renvoi, rédiger des notes d'information en vue des audiences d'un comité, comprenant une biographie des témoins, des résumés de mémoires et des questions à poser, donner des informations orales aux comités de même que consulter et conseiller leurs membres, rédiger des documents de fond sur des questions précises, compiler et analyser des témoignages, préparer des cahiers d'information, renfermant fréquemment des tableaux comparatifs, des commentaires sur des questions ou sur les témoignages reçus, des documents originaux, des articles de périodiques, des projets de rapport, des communiqués, et tenir des séances d'information sur le rapport avant ou après sa publication.

En affectant les attachés de recherche à des comités, il importe de tenir compte des qualités personnelles nécessaires pour travailler dans un milieu politique et des connaissances de l'attaché en ce qui concerne le processus de travail. Lorsqu'on affecte en permanence auprès du Parlement des employés professionnels appartenant au Service de recherche, on sait d'ores et déjà que les connaissances et l'expérience qui seront acquises profiteront encore à l'institution une fois terminé le mandat du comité ; en effet, le fruit du travail des employés est conservé dans la banque d'informations du Service de recherche, et les données peuvent alors servir n'importe quand à d'autres comités ou à des parlementaires.

Le Service de recherche a organisé à l'intention des parlementaires et de leur personnel plusieurs colloques d'intérêt public sur des sujets d'actualité. Des spécialistes invités débattent un sujet, et une période de questions permet de susciter la participation de l'auditoire. Entre autres sujets déjà débattus, mentionnons ceux-ci : « Notre système de justice pénale est-il trop laxiste ? », « La Loi sur l'accès à l'information », et « Le Canada devrait-il instaurer le libre-échange ? ». La Chambre des communes fait enregistrer les séances sur bandes magnétoscopiques qu'on peut se procurer par l'intermédiaire de son réseau OASIS ou du service des bandes magnétoscopiques de la Bibliothèque principale. On peut également se procurer des transcriptions des délibérations et des bandes sonores.

Information et référence¹

La Direction de l'information et des services techniques de la Bibliothèque du Parlement répond à plus de 200 demandes de renseignements par jour pendant la session parlementaire. Les réponses sont données promptement, souvent le jour même ou sur-le-champ. On s'efforce beaucoup de prévoir les besoins des clients et d'acquiescer les ressources nécessaires pour y répondre. La Bibliothèque renferme plus de 650 000 imprimés et est abonnée à 3 000 périodiques, dont plus de 600 journaux comprenant tous les grands quotidiens canadiens et la plupart des hebdomadaires. On peut facilement obtenir l'aide du personnel et avoir accès aux collections, aux six endroits prévus à cette fin sur la Colline du Parlement, ainsi qu'à un entrepôt situé hors de l'enceinte du Parlement, et abritant le tiers de la collection de la Bibliothèque.

En plus des ouvrages qu'on trouve dans une bibliothèque ordinaire, des bibliographies et des recueils portant sur des sujets d'intérêt sont couramment préparés et mis à jour, et le service des coupures de presse choisit quotidiennement des articles dans plus de vingt journaux canadiens afin de les insérer dans la collection des 3 000 dossiers actifs traitant de sujets qui présentent un intérêt pour les parlementaires. Les attachés de recherche et les greffiers de comité peuvent

demander à recevoir des coupures de presse ou des communiqués sur des sujets choisis.

À titre d'établissement bilingue, la Bibliothèque offre des publications dans les deux langues officielles. Sa collection porte sur les domaines suivants et est axée sur l'Amérique du Nord et le Commonwealth : les affaires politiques et parlementaires au Canada, le gouvernement, l'économie, le droit et la législation, l'histoire et la procédure parlementaires, les sciences politiques, les relations internationales, la sociologie et l'histoire du Canada.

La Direction de l'information et des services techniques prépare en outre diverses publications. Au haut de la liste des documents que lisent quotidiennement la plupart des parlementaires, on trouve *Quorum*, qui contient des coupures de presse choisies dans des quotidiens anglais et français du Canada ; il est distribué chaque jour à tous les parlementaires pendant la session. Pour sa part, *Articles* renferme une série d'articles choisis dans plus de 750 périodiques anglais et français. On peut obtenir sur demande le texte intégral de ces articles. De plus, on dresse et met quotidiennement à jour la chronologie et l'état des projets de loi émanant du Sénat et de la Chambre des communes, qu'on présente séparément en anglais et en français. Au besoin, on prépare une liste confidentielle de sources de bases de données les plus utiles aux parlementaires, et l'on dresse une liste annuelle des coupures de presse reliées de la Bibliothèque, des bibliographies et des listes d'ouvrages portant sur des sujets qui reviennent souvent sur le tapis.

Depuis 1979, la Bibliothèque informatise le catalogue des ouvrages et des autres documents de sa collection. On peut consulter le catalogue par sujet, par auteur et par titre, de même que par numéro de classement et d'autres numéros de contrôle. Bien que le personnel de la Bibliothèque soit le principal usager du catalogue (surnommé DOBIS, d'après son logiciel), les clients peuvent y avoir accès par le réseau de la Colline du Parlement ou par des terminaux réservés à cette fin et des microfiches d'appoint qui se trouvent dans la Bibliothèque. La base de données du catalogue est contenue dans un ordinateur du Centre national de recherche, que partagent d'autres bibliothèques du gouvernement fédéral, notamment la Bibliothèque nationale.

Le personnel de la Bibliothèque connaît diverses bases de données commerciales et publiques en direct, et répond à bon nombre de questions en faisant appel aux techniques informatiques. Par exemple, il peut répondre à des demandes de renseignements au sujet de reportages précis, après avoir effectué des recherches dans des bases de données de journaux ou de services de presse ; on peut ainsi connaître l'opinion internationale sur des « sujets brûlants », sur l'actualité ou le point de vue de la profession juridique en faisant des recherches dans les bases de données en direct.

* * *

Aux États-Unis, outre l'analyse des politiques, le SRC offre une gamme variée de services d'information et de référence aux membres du Congrès. En fait, environ les deux tiers des quelque 500 000 demandes auxquelles le Service a répondu au cours de la dernière année financière ont été traités par ses deux divisions de référence : la Division de référence du Congrès (DRC) et la Division de la Bibliothèque. La Division de référence du Congrès dispose de bibliothécaires et de bibliotechniciens formés expressément pour répondre aux demandes de référence ; celles dont on peut trouver les réponses dans un ouvrage de référence ou un périodique, un document préparé par le SRC, une de ses bases de données, ou un service analogue.

Les demandes traitées par cette division portent sur des renseignements factuels généraux, des ouvrages et des articles, des citations, des renseignements biographiques et des renseignements sur des organismes (associations, entreprises et sociétés), ainsi que sur des documents de l'État, des lois et des publications du Congrès (audiences, rapports et transcriptions de séances de comité).

Dans les salles de lecture du Congrès (situées dans deux des édifices de la Bibliothèque) et dans les quatre centres de consultation du SRC se trouvant dans des édifices qui abritent des bureaux du Congrès, on peut demander directement l'aide des bibliothécaires. Dans les salles de lecture et les centres de consultation, la DRC s'efforce particulièrement de fournir les ressources dont les membres et le personnel du Congrès pourraient avoir besoin à court préavis. Les salles de lecture renferment des collections d'ouvrages populaires destinés à être consultés ou prêtés, de même que des collections de documents de référence et de périodiques courants. Un service d'appel téléphonique mis à

la disposition des membres et du personnel du Congrès qui ont besoin sur-le-champ de renseignements précis.

La division possède également deux centres de diffusion de l'information, un pour chaque Chambre. Ces salles regorgent de « trousse d'information » qu'on peut se procurer sans l'aide d'un bibliothécaire. Elles portent sur plus d'une centaine de sujets qui reviennent souvent et qui intéressent le Congrès. Ces trousse renferment habituellement des notes d'information et des rapports du SRC, ainsi que des articles de revues spécialisées utiles au lecteur qui désire obtenir des renseignements de base sur un sujet précis. Les centres sont organisés de façon que le personnel du Congrès puisse feuilleter rapidement les documents et prendre lui-même les trousse qui l'intéressent.

Pour sa part, la Division de la Bibliothèque fait l'acquisition de nouveaux documents de recherche, dirige les services d'acquisition et les services bibliographiques pour le compte du SRC et gère les services de consultation pour les analystes du SRC répartis dans les sept divisions de recherche. Elle a également préparé des bibliographies, des guides de recherche, et mis sur pied un service de Diffusion sélective de l'information (DSI), c'est-à-dire une bibliographie hebdomadaire visant à sensibiliser les membres du Congrès et les spécialistes du SRC, à des sujets choisis au préalable.

Tout en offrant ces services complexes et variés, le SRC demeure fidèle à la conviction, pour reprendre les paroles de F.S. Oliver, que « la politique n'est pas l'un de ces métiers qu'on peut apprendre par magie », mais en cherchant sans cesse à acquérir les connaissances permettant d'informer et d'instruire les hommes et les femmes qui exercent des fonctions publiques dans une société fondée sur la liberté, sous l'égide de la loi.■

Notes

1. Margaret Montgomery, directrice de l'Information et des services techniques, a contribué à la rédaction de cette partie du texte.